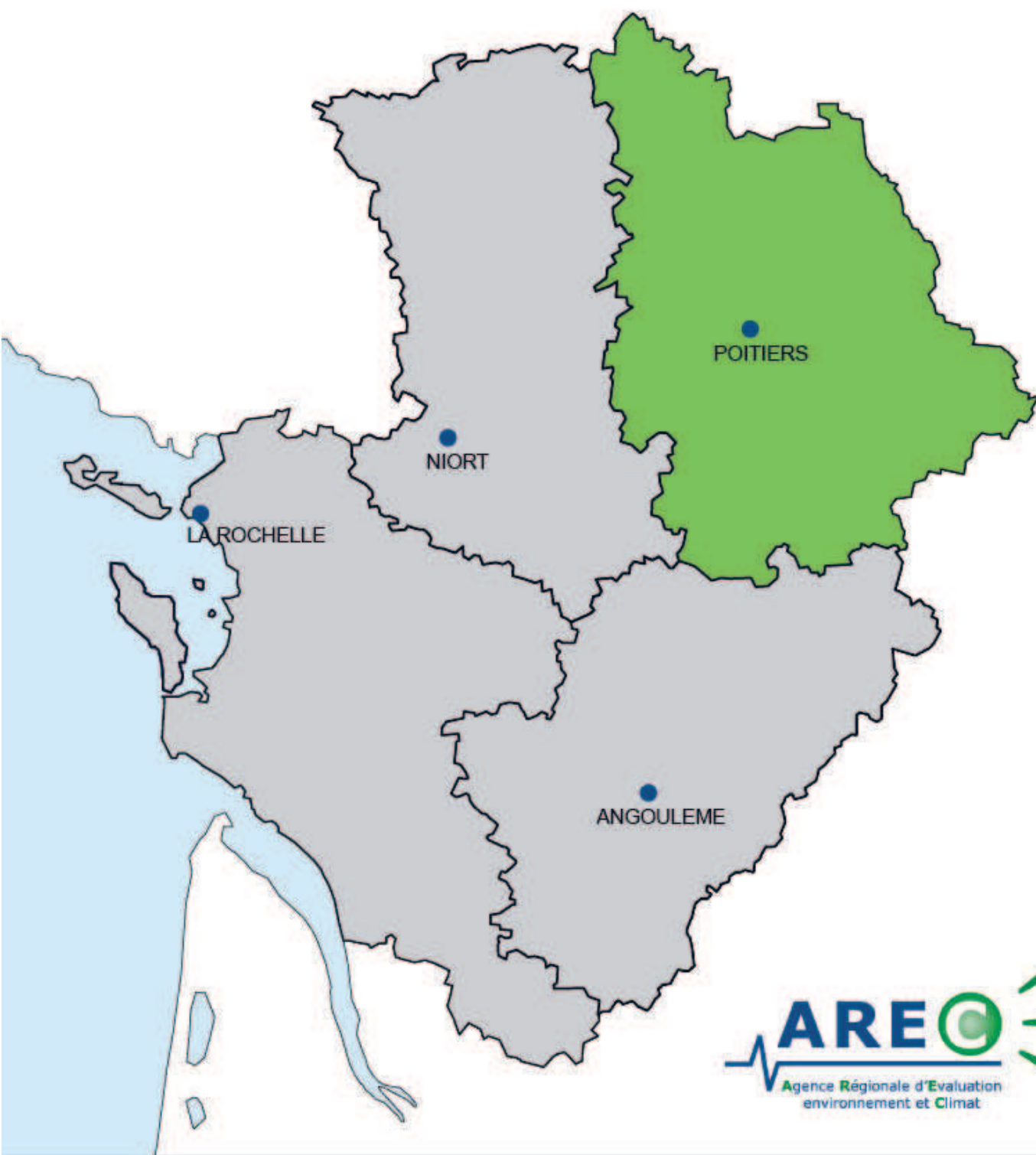


GESTION DES DECHETS EN VIENNE

Les chiffres pour comprendre

Année 2009



SOMMAIRE



Données clés et actualités.....3



La collecte des ordures ménagères.....6



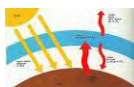
La prévention.....11



La valorisation des déchets.....12



Le traitement des déchets.....14



Les émissions de gaz à effet de serre.....17



Les emplois.....17



Le financement et le coût du service.....18

Quelques définitions

Les déchets ménagers : ce sont les déchets produits par les ménages. Ils correspondent aux ordures ménagères ainsi qu'aux déchets apportés en déchèteries.

Les déchets assimilés : ce sont les déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages. Leur collecte est assurée par la collectivité.

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) : elles sont composées par les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs et les biodéchets (dont des déchets assimilés collectés en mélange aux déchets des ménages).

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Les ordures ménagères recyclables : elles sont composées par les recyclables secs et les biodéchets.

Les recyclables secs : cette catégorie est composée par les emballages plastiques, le verre, les métaux (aluminium et acier), les cartons d'emballages et les journaux-magazines.

Les biodéchets : ils correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères triée par les usagers du service en vue d'un recyclage organique.



DONNEES CLES ET ACTUALITES

La production annuelle de déchets ménagers et assimilés, ramenée à l'habitant est :



239 kg d'ordures ménagères résiduelles ;

- dont 238 kg collectés par les services gérés par les collectivités (régie et/ou prestation) ;
- dont 1 kg apportés directement sur les installations de traitement (ITOM) et provenant d'établissements (ex : hôpitaux, bases militaires, ...)



88 kg d'ordures ménagères recyclables ;



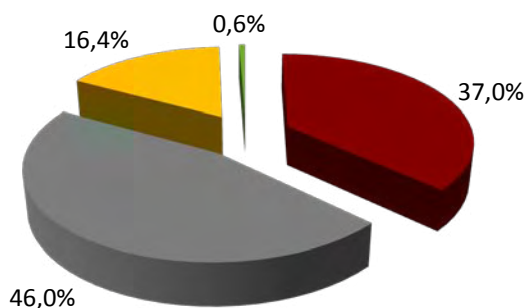
192 kg de déchets de déchèteries et autres encombrants (*hors gravats*).

418 460 hab.
en Vienne
en 2009
(INSEE 2006), soit 24% de
la population régionale.

Mise en perspective régionale et nationale

	Région	National (2007)
	266 kg/hab/an	316 kg/hab/an
	100 kg/hab/an	75 kg/hab/an
	209 kg/hab/an	154 kg/hab/an

Répartition des déchets ménagers produits : une part prépondérante d'ordures ménagères résiduelles



- Déchets de déchèteries et autres encombrants (hors gravats)
- Ordures ménagères résiduelles
- Recyclables secs

Les ordures ménagères résiduelles représentent 46% des déchets ménagers produits sur le département.

Plus d'1/3 des déchets ménagers produits sont des déchets de déchèteries et autres encombrants.

Les structures de gestion des déchets ménagers

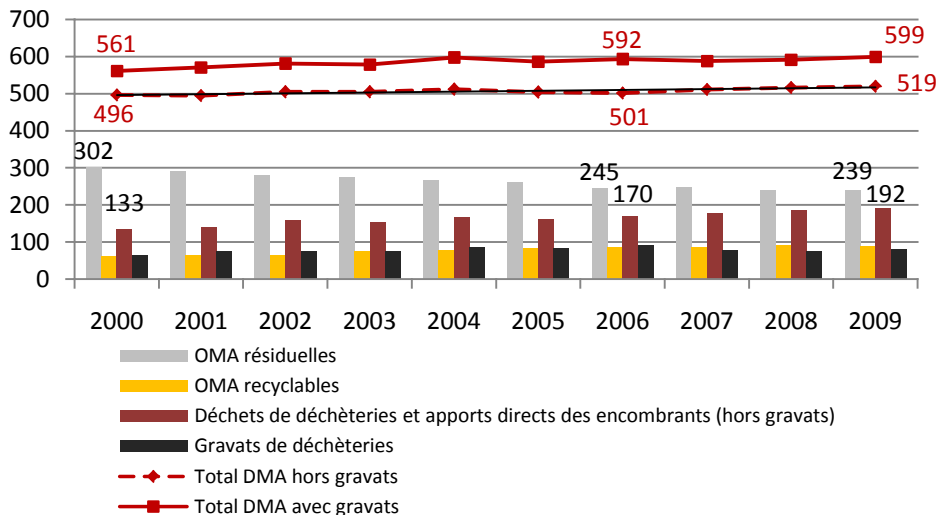
- 1 syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers ;
- 2 communautés d'agglomération à compétences collecte et traitement des déchets ménagers ;
- 14 communautés de communes à compétences collecte et traitement des déchets ménagers ;

3 communes n'adhèrent à aucune structure de gestion des déchets et assurent elles-mêmes les compétences collecte et traitement.



DONNEES CLES ET ACTUALITES

Les déchets ménagers et assimilés : une tendance à la hausse qui se confirme



La tendance à la hausse, engagée en 2007, pour la production des déchets ménagers et assimilés (hors gravats) se poursuit en 2009. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des ratios de collecte des déchets de déchèteries et apports directs des encombrants.

Actualités départementales 2009-2010

→ Plan départemental d'élimination des déchets de la Vienne

Fin 2010, le PDEDMA et son évaluation environnementale ont été approuvés.

→ Plan prévention des déchets

En décembre 2009, le département de la Vienne a contractualisé avec l'ADEME Poitou-Charentes un plan de prévention des déchets.

→ Programmes prévention des déchets

Dans le même temps, Grand Poitiers a contractualisé avec l'ADEME Poitou-Charentes un programme de prévention des déchets. La Communauté de Communes du Pays Vouglaisien a également signé un programme de prévention des déchets en 2010.

Actualités nationales 2009-2010

→ Règlementation sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Après trois ans d'existence et un bilan jugé positif, la filière de collecte et de traitement des DEEE va devoir être optimisée pour atteindre de nouveaux objectifs. Une évolution est nécessaire au regard de la future réglementation européenne.

Avec son nouvel objectif de **10 kg/hab/an d'ici 2014**, la France semble être en accord avec les objectifs européens.

→ Règlementation sur les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

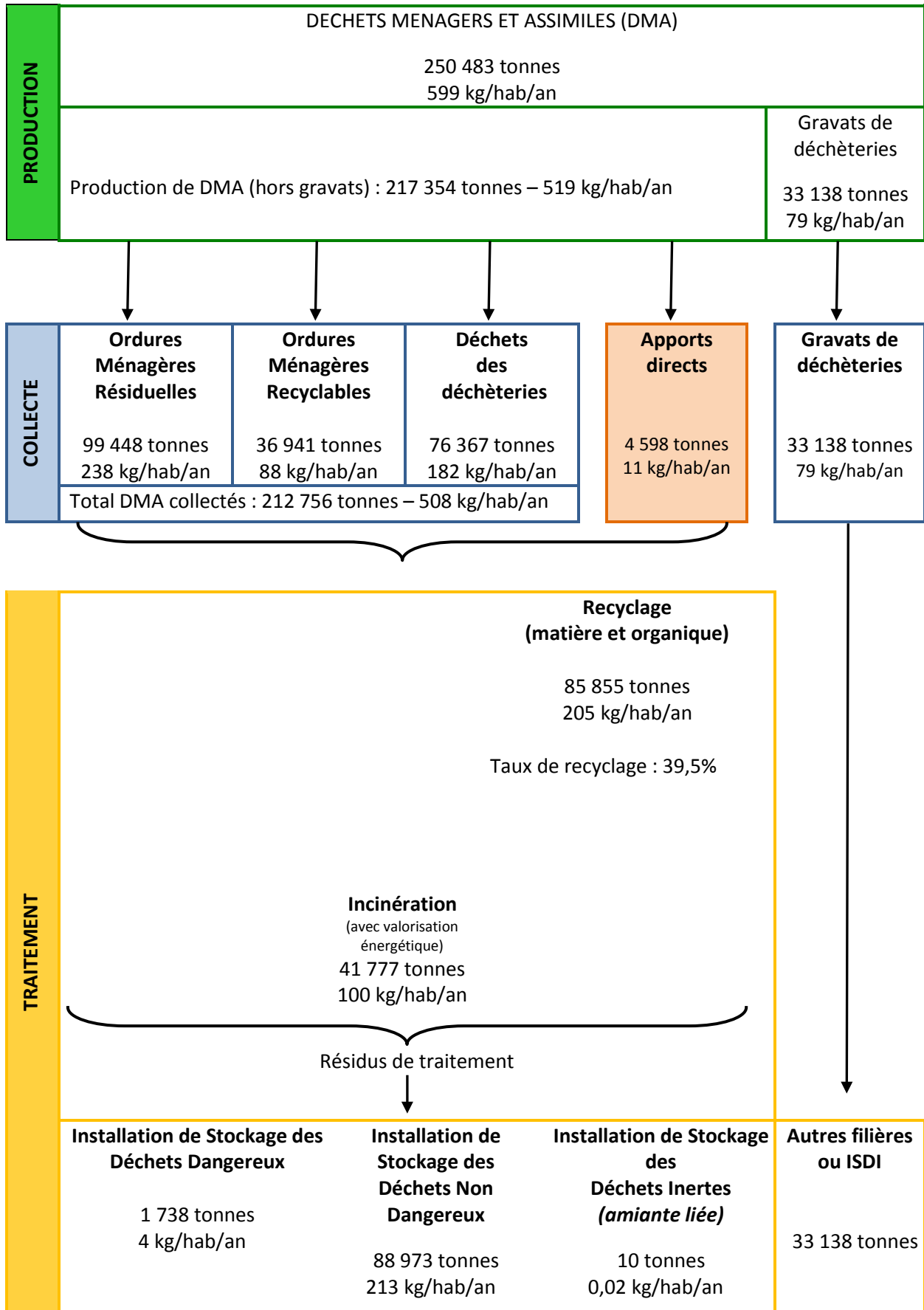
Le décret ministériel N° 2010-1263 (appelé aussi "décret Boîtes") relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en auto-traitement a été signé le 22 octobre 2010.

Ce décret impose aux pharmacies, lors de la délivrance de l'ordonnance médicale, la remise gratuite de boîtes adaptées pour un stockage sécurisé des déchets de soins piquants-coupants. Ces emballages seront financés par les fabricants pharmaceutiques. Un délai d'un an est néanmoins fixé pour la mise en application de ces dispositions.

En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, la reprise et l'entreposage des boîtes pleines des déchets de soins (uniquement perforants) des patients en auto-traitement seront possibles dans les pharmacies et sans contrainte technique de local dédié grâce à la modification du Code de la Santé Publique.



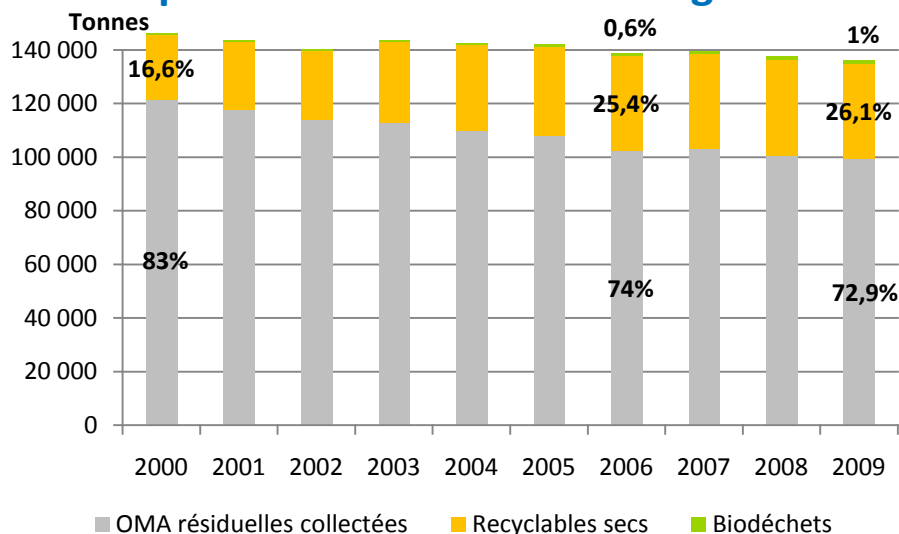
DONNEES CLES ET ACTUALITES





LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Composition des ordures ménagères : stabilisation de la répartition

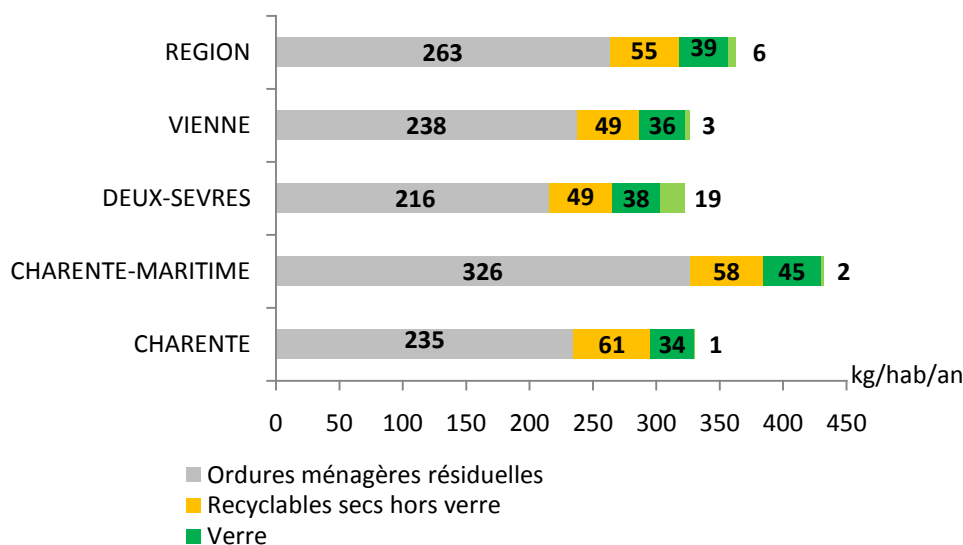


En 2009, la part des ordures ménagères recyclables représente 26,1% des ordures ménagères, donnée stable depuis 3 ans.

Les biodéchets collectés en porte-à-porte sur 2 collectivités du département, représentent seulement 1% de ce gisement.

Sur la période 2000-2009 la part des ordures ménagères résiduelles a diminué au profit notamment des collectes de recyclables secs.

Mise en perspective régionale



Les services de collecte développés par les collectivités du département ont pris en charge un total de **326 kg/hab/an**, donnée quasiment similaire à celle du département des Deux-Sèvres et inférieure à la moyenne régionale.

A noter que le ratio de collecte sélective (recyclables secs hors verre + verre) est le plus faible de la région (85 kg/hab/an).



Zoom sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la collecte des ordures ménagères

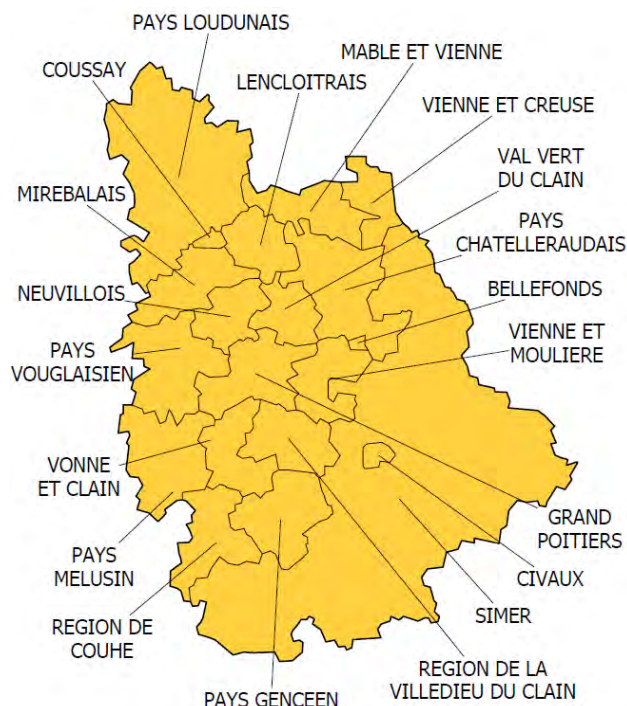
La collecte des ordures ménagères a généré en région Poitou-Charentes 18 143 tonnes équivalent CO₂, soit 29,1 kg équivalent CO₂ par tonne de déchets collectés.

Ceci correspond aux émissions de GES de 6 250 véhicules particuliers (sur la base de 16 000 km parcourus par an) soit 100 millions de km.

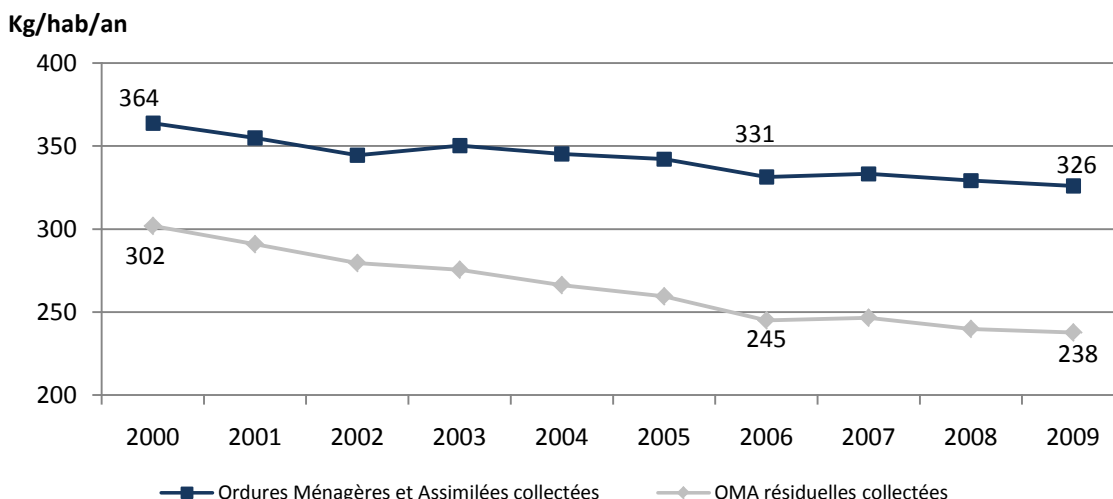


LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Organisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles : collectivités compétentes



Evolution du ratio d'ordures ménagères résiduelles collectées : une tendance à la baisse qui se confirme



Les ordures ménagères résiduelles collectées par habitant sont toujours à la baisse : elles sont passées de 302 kg/hab/an en 2000 à 238 kg/hab/an en 2009.

Les ordures ménagères suivent la même tendance. Cette baisse est essentiellement liée à la baisse des ordures ménagères résiduelles collectées, mais elle est amplifiée, en 2009, par la baisse des recyclables secs.

2009

En Vienne

- 99 448 tonnes
- 238 kg/hab/an

En Poitou-Charentes

- 453 909 tonnes
- 263 kg/hab/an

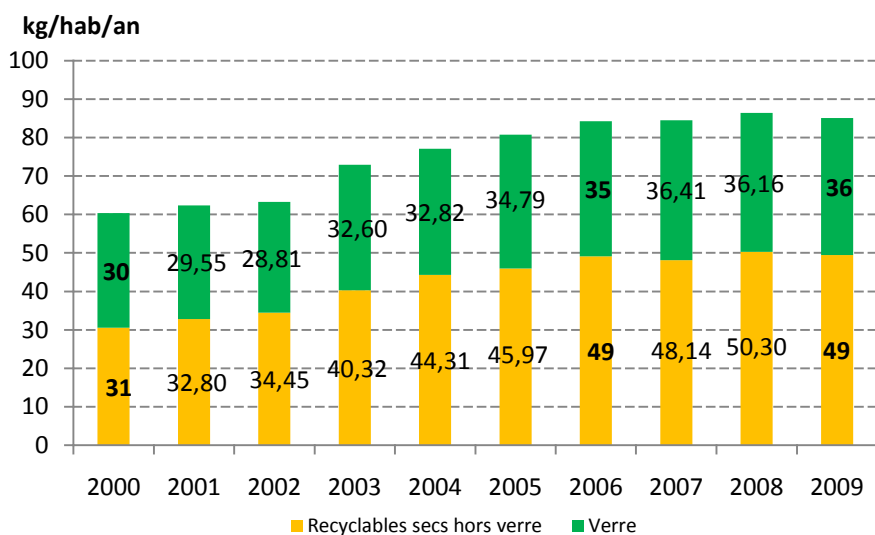


LA COLLECTE DES RECYCLABLES



Recyclables secs : **26%** des ordures ménagères collectées
Taux de recyclage* : **24%**

Evolution des ratios de recyclables secs collectés : une tendance à la baisse toute récente



En 2009, une diminution des quantités de recyclables secs collectés est observée par rapport à 2008. Cette tendance à la baisse s'observe également sur les autres départements de Poitou-Charentes. Les données 2010 nous permettront de savoir si cette baisse se confirme, si elle est liée à la crise et/ou aux actions de prévention, et de voir comment ce nouveau phénomène pourra être pris en compte dans l'analyse des données.

Le taux de refus, correspondant à la part des matériaux non valorisables par rapport aux tonnages entrant sur les centres de tri, est de **11%**. C'est un taux plutôt bon, le taux de refus idéal devant être inférieur à 10%. C'est le taux le plus bas de la région.

La collecte des biodéchets

En 2009, il existe 2 programmes de collecte des biodéchets sur le département.

Le programme mis en place sur la C.C de La Villedieu du Clain depuis plusieurs années présente la particularité de collecter des déchets de la restauration collective en plus des déchets des ménages. Il fonctionne de la manière suivante :

- périmètre : l'ensemble des foyers de la collectivité et une maison de retraite ;
- type de collecte : la collecte est assurée en porte-à-porte par le biais de bacs de 120 litres ;
- fréquence : une fois par semaine ;
- autre particularité : distribution de précontenants (bio-seaux) de 10 litres.

Le programme mis en place sur le SIMER après test en 2006, présente la particularité de collecter des déchets de la restauration collective en plus des déchets des ménages. Il fonctionne de la manière suivante :

- périmètre : les communes de Lussac-Les-Châteaux, Montmorillon, Chauvigny, Civray, Charroux, La Roche-Posay, Saint Germain, L'Isle Jourdain, Saint-Savin ;
- type de collecte : la collecte est assurée en porte-à-porte, par le biais de bacs de 35 l pour les particuliers et de bacs de 240 l avec housse pour les gros producteurs ;
- fréquence : une fois par semaine pour les particuliers et 2 fois par semaine pour les gros producteurs.

* il correspond au rapport des tonnages de recyclables secs collectés moins les refus de tri, sur les tonnages d'ordures ménagères.

2009

En Vienne

- 36 941 tonnes
- 88 kg/hab/an

En Poitou-Charentes

- 172 260 tonnes
- 100 kg/hab/an

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Sur les 79 déchèteries présentes sur le département :



- 85% ouvertes aux particuliers et aux professionnels (avec un accès règlementé),
- 5 297 habitants desservis par site,
- 2,1 visites en moyenne par an et par habitant desservi,
- 13 visites par heure d'ouverture.

Chiffres clés 2009

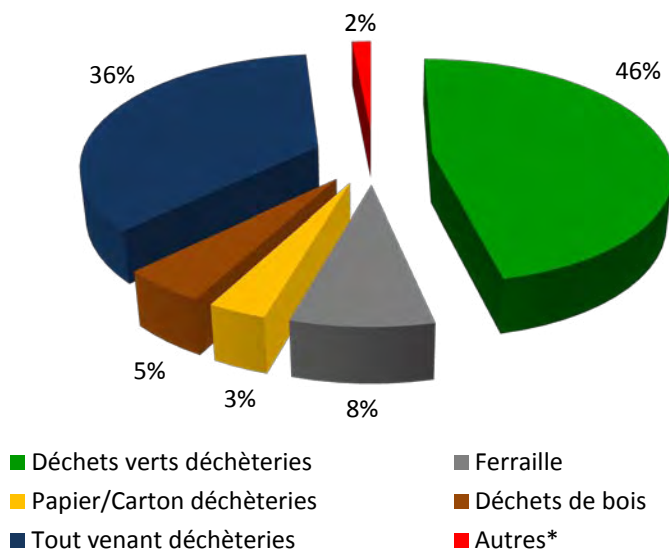
	Vienne	Région
Tonnages collectés (hors gravats)	76 367	339 548
Performance (kg/hab/an) (hors gravats)	182	197
Taux de collecte pour valorisation (hors gravats)	66,6%	70,0%

Zoom sur les gravats :



- 33 138 tonnes sont collectées en déchèteries en 2009,
- Ces gravats sont majoritairement réutilisés notamment pour les remblais,
- Ce tonnage représente une fraction de l'ensemble des gravats produits sur le territoire, les déchets issus des chantiers réalisés par des entreprises n'étant pas comptabilisés.

Les déchets collectés en déchèteries



Les apports les plus importants sont les déchets verts et le tout-venant. Ils représentent plus des 4/5 des tonnages collectés. La répartition des déchets collectés est stable depuis plusieurs années.

2009

En Vienne

- 76 367 tonnes
- 182 kg/hab/an

En Poitou-Charentes

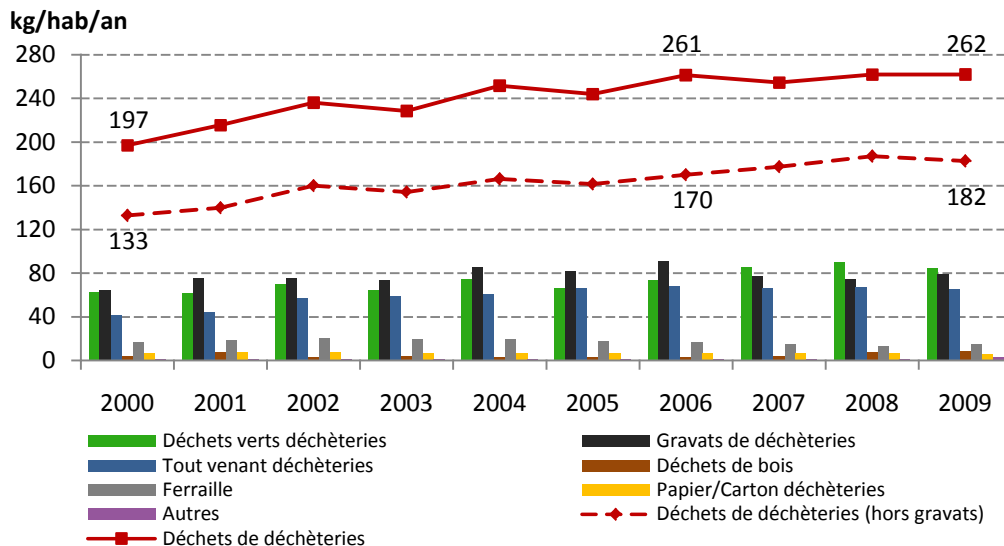
- 339 548 tonnes
- 197 kg/hab/an

*DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées), huiles minérales, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), autres encombrants.



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Evolution des ratios de déchets collectés : vers une baisse



Les déchets verts : le ratio de déchets verts a subi une légère baisse entre 2008 et 2009 (-5,6%), soit un ratio de 85 kg/hab/an en 2009, phénomène notable puisque sur la période 2000-2009 la tendance était plutôt à la hausse. Cette baisse peut être due au développement du compostage domestique mais également aux conditions climatiques (pluviométrie), facteur très influent sur la production de déchets verts.

Le tout-venant : le ratio de tout-venant, en constante augmentation depuis 2000, se stabilise depuis 2006 (65 kg/hab/an).

La ferraille : La baisse observée depuis 2004, expliquée principalement par les vols dus aux prix élevés de revente des métaux, ne s'est pas confirmée en 2009. On observe une stabilisation du ratio de collecte qui atteint 15 kg/hab/an.



Zoom sur les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) :

Les DEEE (715 tonnes) représentent 78% des déchets de la catégorie « autres ». Leur collecte, qui avait fortement progressé en 2008 avec la mise en place massive d'une filière dédiée (+135% par rapport à 2007) continue sa progression, de façon moindre (+20,6% par rapport à 2008). Cela représente 1,7 kg/hab/an en 2009 pour la collecte en déchèteries, résultat très inférieur à l'objectif national et à l'objectif du PDEDMA de 4 kg/hab/an. Toutefois, le ratio départemental est certainement sous-estimé car des DEEE sont également collectés auprès de certaines structures telles que les revendeurs, et ne sont pas comptabilisés ici.



LA PREVENTION DES DECHETS



Objectif fixé par la loi Grenelle I en matière de prévention des déchets :

-7% sur la production d'ordures ménagères d'ici à 2013.

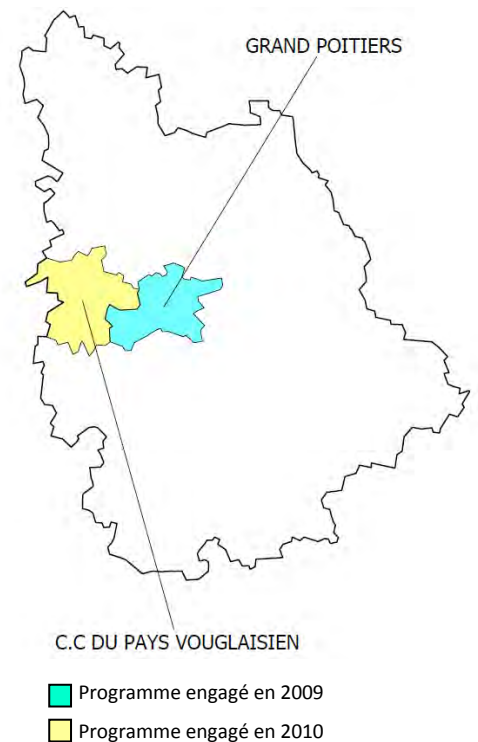
Etat des lieux 2009-2010

Le département de la Vienne a contractualisé un plan de prévention avec l'ADEME en décembre 2009.

En décembre 2009, une collectivité, **Grand Poitiers**, a contractualisé un programme de prévention avec l'ADEME. Cette communauté d'agglomération réunit 133 755 habitants, soit 32% de la population du département.

En juin 2010, la **C.C du Pays Vouglaisien** a également contractualisé un programme de prévention avec l'ADEME. Cette communauté de communes réunit 13 909 habitants, soit 3% de la population du département.

35% du département (en terme de population) sont donc couverts par des programmes de prévention.



Animation « panier malin / panier vilain » - Conseil Général de la Vienne -



Il s'agit de présenter 2 paniers composés chacun de 11 produits de la vie courante (jus d'orange, café, gâteaux, huile d'olive, chips, savon, papier toilette, eau de javel, nettoyeur ménager, liquide vaisselle, colle). Les produits des 2 paniers sont comparables (même marque, même contenance, même usage). Le panier malin présente ces produits en grands conditionnements, sans suremballage, rechargeables, éco-labellisés, non toxiques alors que le panier vilain est composé des mêmes produits en emballage individuel, en dosettes, en lingettes jetables, non éco-labellisés et toxiques.

La comparaison entre ces 2 paniers en terme de production de déchets montre que le panier vilain contient 2 fois plus de déchets, soit 1,4 kg, que le panier malin qui en génère 712 g. En terme de coût l'acheteur du panier malin dépensera 22,49 € contre 35,17 € s'il opte pour le panier vilain, soit une économie de 56%.

Cette animation a été présentée au Comice de Civray (11 et 12/09/2010), à la Foire de Loudun (18 au 22/09/2010) et dans le hall de l'Hôtel du département pendant la semaine européenne de réduction des déchets.



LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

👉 Déchets ménagers orientés vers le recyclage et objectifs Grenelle I

	Taux de déchets collectés pour recyclage	Objectifs nationaux (Grenelle I)	
	%	2012	2015
Ordures ménagères et assimilées	27,0%		
Déchets de déchèteries et autres encombrants (hors gravats)	47,1%		
Taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (hors gravats)	34,4%	35%	45%

L'objectif national Grenelle à horizon 2012 (35% de recyclage) est quasiment atteint sur le département. Des actions vont devoir être mises en place pour parvenir à l'objectif 2015.

👉 Taux de recyclage et de valorisation des déchets ménagers



Les tonnages de ce tableau correspondent aux quantités de déchets effectivement traités selon les filières. Ils diffèrent des tonnages orientés vers ces filières car on retire les tonnages sortant des différents process (ex : refus de tri, refus de compostage, métaux issus de l'incinération, métaux issus du compostage, REFIOM – Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, mâchefers, etc...).

Les valeurs ci-dessous sont exprimées hors gravats.

	Vienne		Région	
	Tonnes	%	Tonnes	%
Recyclage organique	40 818	18,8%	193 128	19,5%
Recyclage matière	53 186	24,5%	264 433	26,6%
Sous-total recyclage	94 004	43,3%	457 561	46,1%
Valorisation énergétique	31 889	14,7%	92 830	9,4%
Total recyclage et valorisation	125 893	57,9%	550 118	55,4%

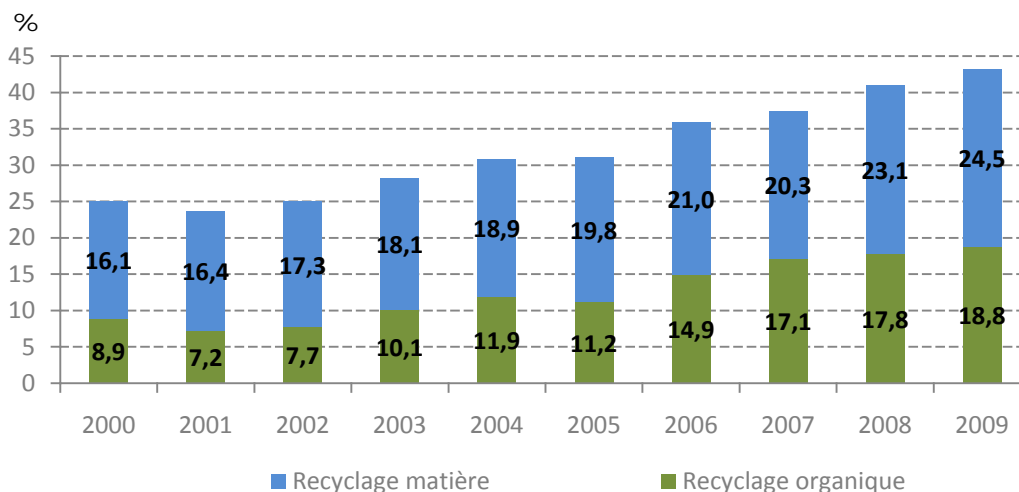
On note que le taux de recyclage est légèrement inférieur au taux régional et atteint désormais 43,3%.

En revanche, le cumul des taux de recyclage et valorisation de la Vienne est supérieur à celui de la région. Ceci est dû au fait que la valorisation énergétique des déchets de la Vienne est forte comparée à d'autres départements sur lesquels n'existent pas d'incinérateurs avec récupération d'énergie.



LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Evolution des taux de recyclage matière et organique



Les taux de recyclage matière et organique continuent de croître en 2009 en gagnant chacun 1% par rapport à 2008.

Une autre forme de valorisation possible : la production d'énergie sur les installations de traitement

La valorisation énergétique du biogaz dans les centres de stockage :

La fermentation des ordures ménagères produit un gaz appelé biogaz, composé principalement de méthane, mais aussi de dioxyde et de monoxyde de carbone, d'hydrogène sulfuré et d'eau.

Sur les centres de stockage, le biogaz est capté au moyen de puits ou de tranchées drainantes raccordés à un collecteur principal, puis acheminé vers une torchère qui brûle le gaz.

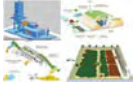
Ce biogaz peut être valorisé sous forme énergétique et produire de l'électricité et/ou de la chaleur au sein d'installations de valorisation.

Actuellement, le biogaz produit sur 2 des 5 centres de stockage du département est capté et valorisé. En 2009 on avait les productions suivantes :

- Sur l'I.S.D.N.D. du Vigeant : 13 430 MWh/an d'électricité ont été produits à partir du biogaz ;
 - Sur l'I.S.D.N.D. de Saint-Sauveur : 7 103 MWh/an d'électricité ont été produits à partir du biogaz ;
- Sur les 2 sites, l'électricité produite est réinjectée sur le réseau.

La valorisation énergétique sur l'incinérateur de Poitiers :

L'incinération des déchets a permis de générer, en 2009, 49 303 MWh/an de chaleur qui ont été livrés au réseau de chauffage urbain.



LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



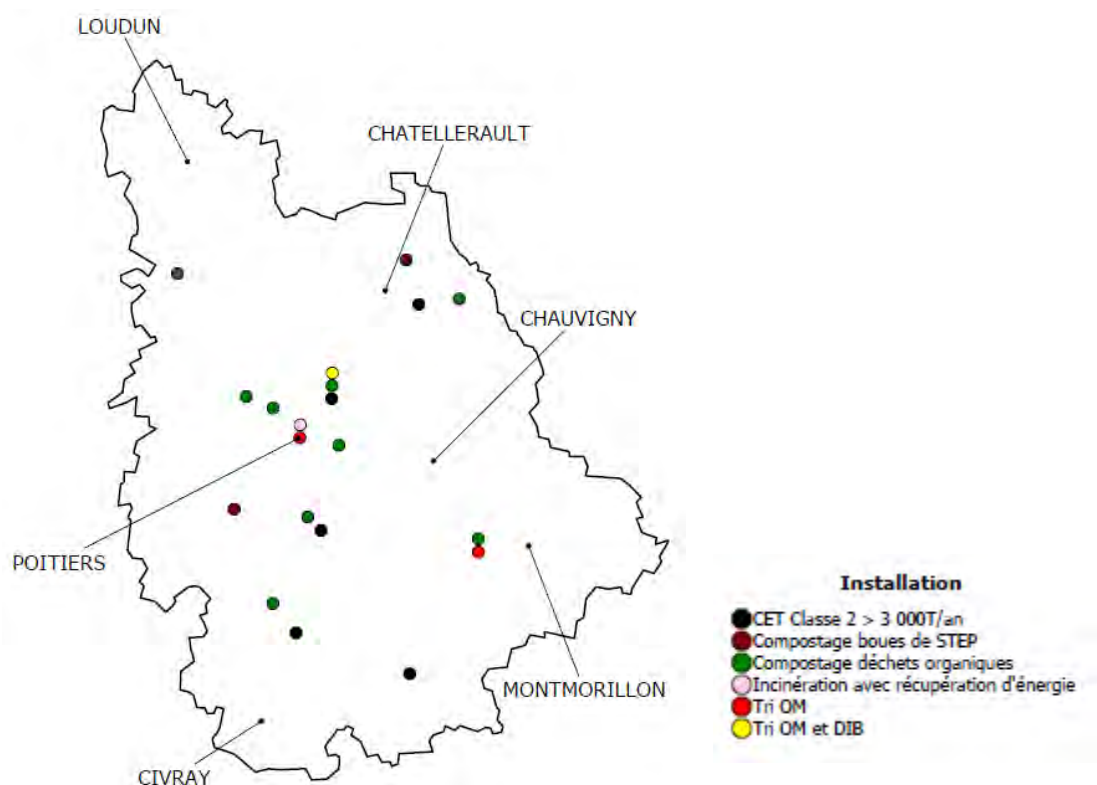
- 259 008 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été traitées sur les installations du département, dont 69 373 tonnes de déchets importés.
- 1 823 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été exportées.

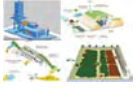
Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés

Type d'installation	Nombre	Capacité (tonnes/an)
●● Tri	3	25 000
●● Compostage	11	104 700
○ Incinération avec récupération d'énergie	1	50 000
● Stockage en I.S.D.N.D.*	5	432 000
TOTAL	20	

*Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

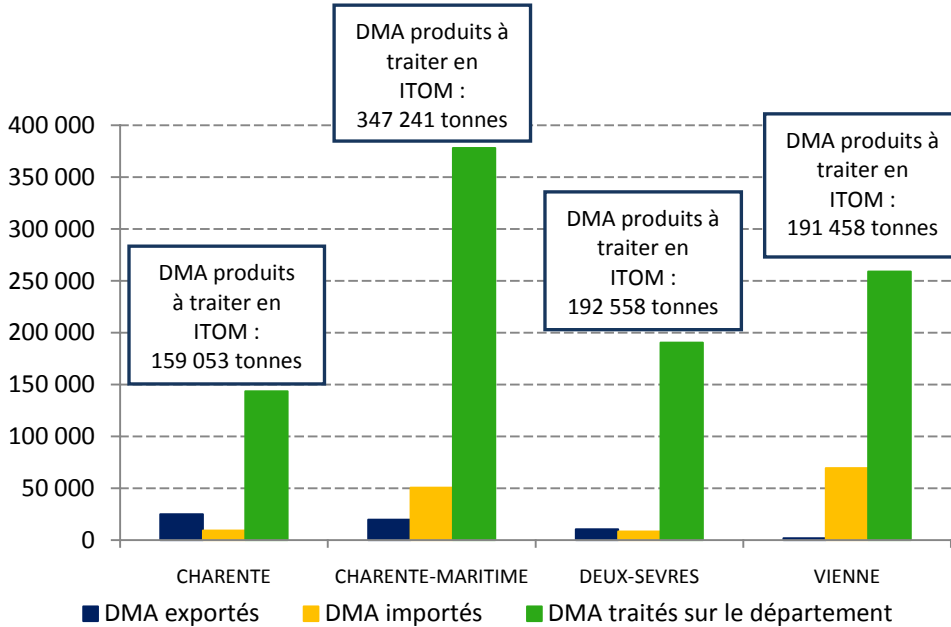
Localisation des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés





LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le traitement des déchets ménagers et assimilés



Le département de la Vienne apparaît comme le troisième producteur régional de déchets à destination d'ITOM mais avec un tonnage proche de celui des Deux-Sèvres.

Les tonnages de DMA traités sur le département sont largement supérieurs à ceux générés en Vienne du fait des tonnages élevés d'imports (environ 70 000 tonnes) liés notamment aux grandes capacités des centres de stockages.

$$\text{DMA produits à traiter en ITOM} = \text{DMA traités} - \text{Imports} + \text{Exports}$$



Les tonnages de DMA produits à traiter en ITOM diffèrent des tonnages de DMA produits (p. 5), car certains déchets comme notamment le verre, la ferraille et le bois sont directement envoyés vers des filières de valorisation sans passer préalablement par une installation de traitement (tri, compostage, TMB, stockage, incinération) et ne sont donc pas comptabilisés ici.

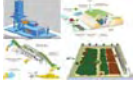
D'autre part, sont comptabilisés ici les déchets non dangereux issus des traitements et liés au DMA (refus de tri, refus de compostage, refus de TMB).

Zoom sur les Déchets Industriels Banals (DIB) résiduels



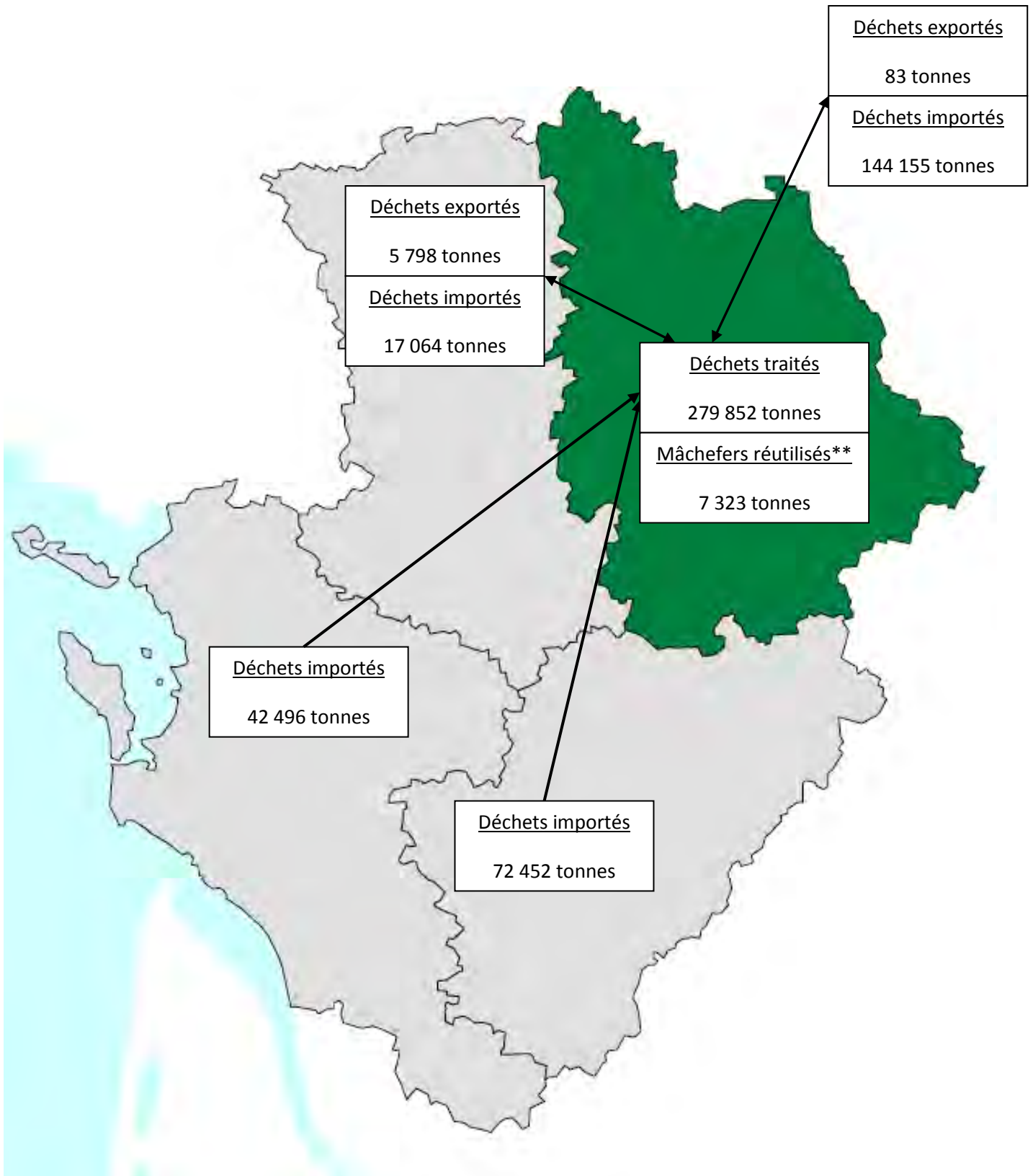
- 65 970 tonnes de DIB partent en traitement*:
 - dont 94% en stockage,
 - dont 6% en compostage ;
- 232 476 tonnes de DIB sont traitées sur les installations du département dont 166 555 tonnes importées ;
- 79% des DIB compostés en Vienne sont issus du département ;
- 27% des DIB stockés en Vienne sont issus du département.

*ne sont pris en compte que les DIB entrant sur les installations de stockage, incinération et compostage.



LE TRAITEMENT DES DECHETS

(DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DIB, BOUES, AUTRES*)



* déchets organiques issus de l'agriculture et de la grande distribution.

** Les mâchefers font l'objet d'une valorisation en sous-couche routière. Ils ne sont donc pas traités dans une Installation de Traitement des Ordures Ménagères (ITOM).

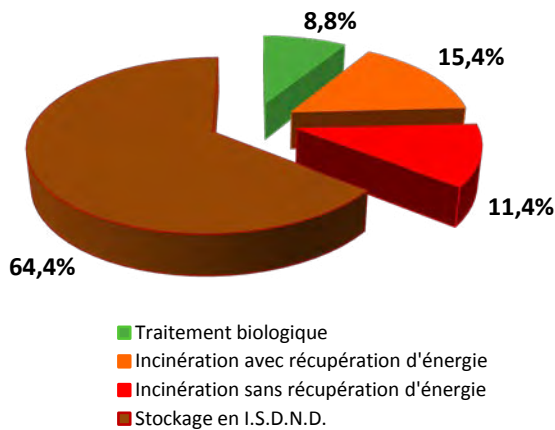


LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)



Les émissions de GES liées au traitement ne constituent pas l'unique indicateur d'évaluation de l'impact environnemental du traitement. Cependant, il est actuellement le seul que nous utilisons dans nos travaux.

Répartition régionale des émissions par mode de traitement



I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux



Zoom sur les GES générés par les déchets

3 principaux gaz sont émis par les installations de traitement des déchets :

Le dioxyde de carbone (CO₂) : généré notamment par la combustion des déchets dans les incinérateurs ;

Le méthane (CH₄) : généré par la décomposition de la fraction organique des déchets notamment dans les centres de stockage et sur les plates-formes de compostage ;

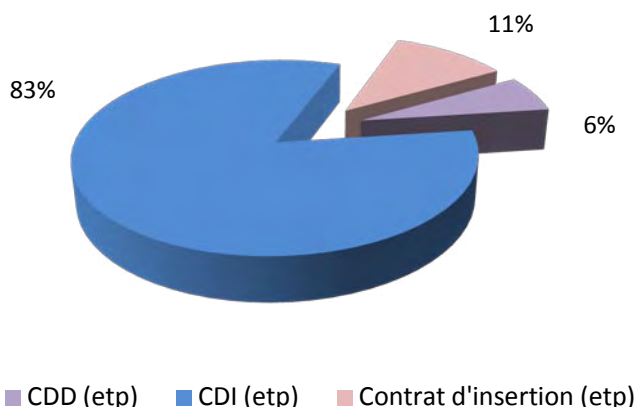
Le protoxyde d'azote (N₂O) : généré par l'incinération et le compostage.

Les émissions liées au stockage de déchets non dangereux représentent **plus de 3/5** de l'ensemble des émissions des installations de la région. Ce mode de traitement génère des émissions de méthane, gaz ayant un fort pouvoir de réchauffement global.

Vient ensuite l'incinération qui représente **un peu plus de 1/4** des émissions.



L'EMPLOI



Type d'emploi	Nombre
Encadrement/gestion	51
Déchèteries	79
Collecte	245
Traitement	101
TOTAL	476

La gestion des déchets génère en Vienne **476 emplois***, soit 447 équivalents temps plein, liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

* Mise en garde :

Le champ de l'enquête porte sur les emplois liés au service déchets dans les collectivités et sur les installations de traitement de déchets ménagers (centre de tri, usine d'incinération, centre de stockage, compostage, transfert).

Nous manquons d'informations pour les emplois liés aux prestations de service (principalement la collecte des déchets ménagers).



LE FINANCEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

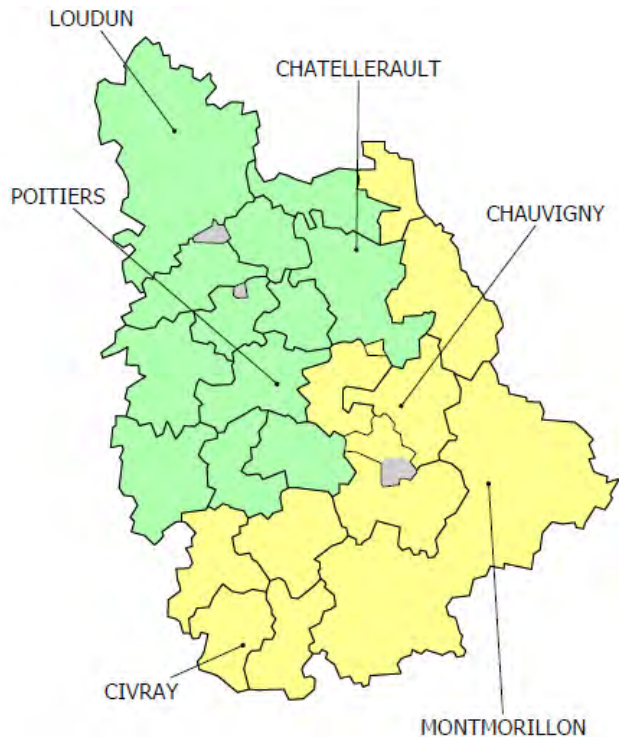
Mode de financement

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste le mode de financement dominant. 60% des communes prélèvent la TEOM, ce qui correspond à 73% de la population du département.

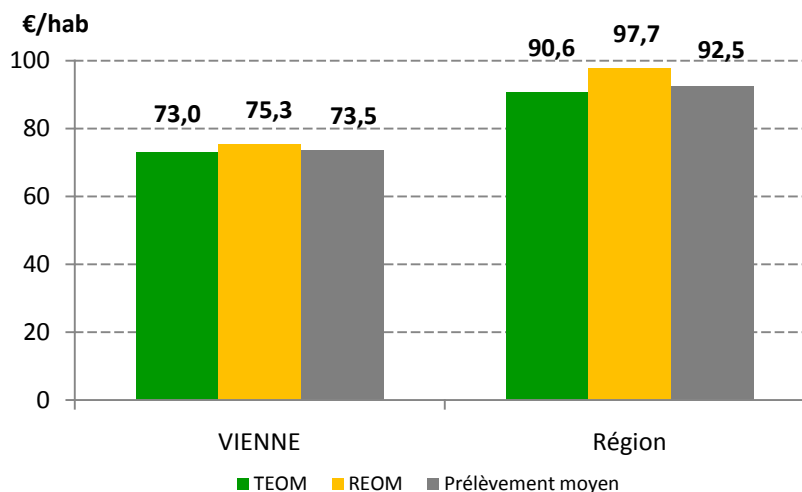
- REOM*
- TEOM**
- Budget général

*Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

**Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères



La contribution au coût du service pour un habitant de la Vienne est moins élevée que la moyenne régionale



Les prélèvements de la TEOM et de la REOM s'élèvent à 30,7 M€, soit une pression moyenne de 73,5 € par habitant, en augmentation de 10% par rapport à 2008. De fortes disparités sont constatées suivant les collectivités, la pression allant de 22,8 € à 274 € par habitant.

Redevance spéciale

En 2009, le prélèvement effectué pour la redevance spéciale est de 1 891 845 €.



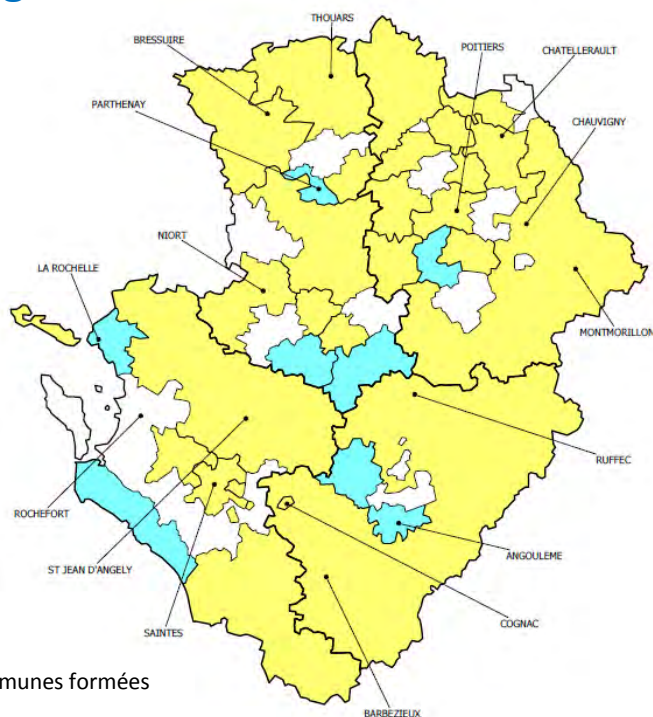
LE COÛT DU SERVICE



Les données utilisées pour l'estimation du coût de gestion de déchets proposée ci-dessous sont issues des matrices standards d'expression des coûts. Les résultats se basent sur l'analyse de **15 matrices au niveau régional** complétées avec des données 2008 ou 2009.

La taille réduite de l'échantillon ne permet pas cette année une analyse départementalisée.

Collectivités régionales formées à la connaissance des coûts de la gestion des déchets



Communes formées

■ à la démarche ComptaCoût

■ au remplissage de la matrice d'expression des coûts



La matrice standard d'expression des coûts

est un cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets, qui constitue la référence en termes de modèle de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Elle est issue de la méthode ComptaCoût®.

Cette matrice offre aux collectivités un cadre standardisé dont les principaux objectifs sont :

- Identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étapes techniques de gestion,
- Disposer d'un cadre commun pour se comparer à d'autres collectivités,
- Mettre en évidence des données claires pour communiquer sur ce sujet auprès des usagers et des élus,
- Présenter des données fiables pour aider les élus, en charge de la gestion du service, dans leurs choix en matière d'évolution du service.

Coûts régionaux des principaux flux de déchets : impacts des recettes

	€ HT/hab			€ HT/tonne		
	Coût complet (CC)	Coût aidé (CC-recettes)	Part des recettes	Coût complet (CC)	Coût aidé (CC-recettes)	Part des recettes
Ordures ménagères résiduelles	40,76	40,73	0%	173,98	168,16	3%
Recyclables secs	24,43	9,97	59%	282,66	124,49	56%
Déchèteries	20,77	18,30	12%	114,23	104,95	8%
Global	91,10	73,20	20%	165,57	129,32	22%

Sans grande surprise, les recettes impactent surtout le flux des recyclables secs. Elles proviennent en grande partie des soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Adelphe), mais aussi de la revente des matériaux. Les recettes sur les déchets de déchèteries proviennent de la vente de matériaux (ferraille, cartons) et de compost issu des déchets végétaux, mais aussi du soutien des sociétés agréées sur les cartons d'emballage ménagers et sur les DEEE par l'intermédiaire de l'organisme OCAD3E.

La faible recette sur les ordures ménagères résiduelles est issue de la valorisation énergétique d'une UIOM.

Par rapport au précédent rapport, on constate une légère baisse de la part des recettes sur des dépenses qui ont augmenté, d'où un coût à la charge des collectivités plus important.



Précaution de lecture :

Le coût global à l'habitant est différent de la somme des coûts des trois flux indiqués car il inclut le coût d'autres flux, tels que les déchets des professionnels par exemple, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une exploitation par manque de données sur l'ensemble des matrices disponibles.

L'AREC Poitou-Charentes ou *Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat* accompagne depuis 1995 la mise en place de politiques environnementales en partenariat avec les acteurs locaux.

Association loi 1901, l'Agence mène ses activités d'observation et d'évaluation dans les domaines suivants :

- consommation et production d'énergie, énergies renouvelables et émissions de gaz à effet de serre
 - observation de la biomasse
- production et prévention des déchets

Elle assure et anime notamment les travaux de l'*Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)*, l'*Observatoire Régional des Déchets* et la *mission d'observation de la biomasse*.

L'AREC est financée par l'ADEME, le Conseil Régional, les Conseils Généraux de Poitou-Charentes et des fonds européens type FEDER.

Pour plus d'informations : dechets@arecpc.com
ou www.arecpc.com

Quelques sites utiles en matière de déchets

- <http://www.cg86.fr/>
- <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>
- <http://www2.ademe.fr/>

Pour des informations plus détaillées, consultez le site de l'AREC rubrique publications (rapports 2009).



Agence Régionale Evaluation environnement Climat

6, rue de l'Ancienne Comédie

BP 452 - 86011 POITIERS Cedex

Tél : 05 49 50 12 12 - Fax : 05 49 41 61 11

Site : www.arecpc.com - Contact : dechets@arecpc.com

